



**PREAVIS municipal relatif à une demande de crédit de Fr. 20'400.- pour l'analyse de la gestion de la déchetterie du Bugnon**

---

Vallorbe, le 15 octobre 2024 / LFi / FM

Au Conseil communal de et à  
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis vise à l'analyse, via une étude par une entreprise spécialisée en la matière, de la gestion de la déchetterie communale du Bugnon qui présente des problèmes, notamment en raison de l'affluence importante des utilisateurs. La déchetterie ouverte au public le 11 octobre 2000 nécessite des adaptations afin de permettre un meilleur accès et le bon fonctionnement de celle-ci.

Cette étude comprend un diagnostic de l'état actuel de la déchetterie qui identifiera les différents avantages et inconvénients qu'elle présente. Elle permettra de donner des pistes et solutions techniques, organisationnelles et structurelles afin d'en améliorer le fonctionnement.

**Points principaux de l'étude**

- Intégration de la déchetterie dans le concept communal global de gestion des déchets
  - déchets repris à la déchetterie et aux Ecopoints, types de contenant adaptés.
- Fréquentation
  - analyse, définition de la limite du nombre de voitures sur le site et prévisions de la fréquentation future en fonction de l'augmentation de la population.
- Trafic et sécurité
  - stationnement des véhicules, sens et flux de circulation, entrée et sortie distinctes ;
  - système éventuel d'accès avec barrière pour le contrôle du nombre d'entrées sur le site.
- Stockage et vidage
  - capacité des volumes en adéquation avec les fréquences d'évacuation des déchets.
- Horaires d'ouverture
  - comparaison avec d'autres déchetteries similaires.
- Déchets d'entreprises privées
  - déchets et volumes acceptés ;
  - impact sur la capacité du site.
- Balance
  - pertinence de son utilisation, état, coût de gestion et tarification adaptée pour les entreprises ;
  - pertinence du pesage de déchets également pour les citoyens.
- Vidéosurveillance
  - optimisation des caméras de vidéosurveillance et validation de la solution qui est en place.

Une séance de présentation des résultats sera effectuée par l'entreprise mandatée à la Municipalité au terme de l'étude ; un document de synthèse de l'étude lui sera remis à la fin du délai prévu pour effectuer le programme de travail, d'une durée d'environ 3 à 4 mois. Le Conseil communal sera ensuite informé des conclusions de l'étude et de la suite qui y sera donnée.

## Coûts

Les coûts totaux (honoraires et frais) liés à cette étude se composent de la manière suivante :

· étude et diagnostic (13 ½ jours)	Fr. 18'000.-
· frais divers	Fr. 850.-
· TVA 8.1 %	Fr. 1'550.-
<b>Montant total TTC</b>	<b>Fr. 20'400.-</b>

Cette dépense sera incluse dans un nouveau compte au bilan, lequel sera ensuite soit amorti en 10 ans si aucun projet d'investissement n'est accepté, soit intégré dans l'investissement futur à réaliser.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter la conclusion suivante :

### Le Conseil communal de Vallorbe

- vu le préavis n° 05/24 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 20'400.- pour l'analyse de la gestion de la déchetterie du Bugnon ;
2. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'endettement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic

La Secrétaire

Stéphane Costantini

Fabienne Mani

Municipal délégué : Monsieur Luigi Fiorito, municipal de voirie et de la sécurité municipale